

Section Fédérale C. F. T. C. des Fonctionnaires de l'État de la Haute-Garonne

20, chemin de la Cépière – Bâtiment A – 31100 Toulouse
Téléphone : 05.34.61.27.89 – Fax : 05.34.61.27.91
E mail : fgfcftcmipy@free.fr - Site internet : <http://fgfcftcmipy.free.fr>

La CFTC a conclu un accord le 25 janvier Volet catégorie A

Amélioration des carrières des agents de catégories A

- La montée en puissance du dispositif issu du décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 (revalorisation et fusion des corps ministériels d'attachés d'administration) sera achevée avant la fin de l'année 2006. Tous les textes seront présentés devant les CTP ministériels au plus tard en juillet 2006.
- Les ministères seront incités à créer des emplois fonctionnels qui assureront aux fonctionnaires des corps A type (attachés, ingénieurs) des emplois de débouché mieux rémunérés. Le bornage indiciaire, fixé à l'IB 1015 (IM 820), prévoira un échelon contingenté culminant à la HEA.
- La part du recrutement par tour extérieur (réservée aux fonctionnaires de catégorie A) dans les corps recrutés par la voie de l'ENA sera assouplie : elle sera désormais fixée en proportion du nombre d'administrateurs civils recrutés par la voie de l'ENA, cette proportion ne pouvant être inférieure à 2/3. L'accès des fonctionnaires de catégorie A par la voie du tour extérieur dans d'autres corps issus de l'ENA sera également élargi.
- Une bonification indemnitaire de 700 euros (soit l'équivalent de 15 points d'IM) par an sera instituée au profit des agents des corps de catégorie A-type et assimilés qui ont plafonné pendant plus de 5 ans au sommet de la grille de leur corps. Le dispositif sera reconduit pendant deux ans. A l'issue de ces trois ans, un bilan du dispositif sera présenté aux syndicats signataires qui examineront l'opportunité de reconduire ou non le dispositif.